

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 13 juin 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENTE : madame Mireille Charbonneau

ONT MOTIVÉ LEUR ABSENCE : madame et messieurs Yves Ballard, Marc-André Lehoux et Hélène Roberge.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Clément Page, secrétaire général.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-229-06-00

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal...
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Composition du conseil d'établissement de certaines écoles

- 6.2. Projet de protocole d'entente sur l'utilisation de la piscine de l'école secondaire Polybel et de ses locaux attenants par la Ville de Beloeil / adoption
- 6.3. Projet de protocoles d'entente avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu / adoption
- 6.4. Entente de location entre la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly et la Commission scolaire des Patriotes
- 6.5. Transport scolaire / nombre d'élèves du secondaire dans les autobus
- 6.6. Affectation du personnel de direction des écoles.

7. Information :

7.1. Réussite éducative :

7.1.1. Données socio-économiques

7.1.2. Plan d'action

7.2. Hydro-Québec / projet expérimental de compteurs électroniques.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait part des suivis qui seront apportés concernant l'application progressive de la Loi 180 dans les établissements et la demande d'ajout d'installations sanitaires à l'école le Petit-Bonheur.

5. PAROLE AU PUBLIC

Un élève de l'école secondaire Polybel, Maude Bujold, fait lecture d'une lettre relative à la poursuite de l'Option théâtre à cette école. Un parent d'élève appuie cette démarche. La directrice générale, madame Ginette Jacques, et le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, font le point sur la situation actuelle suite au départ d'une enseignante de ce programme.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Composition du conseil d'établissement de certaines écoles

Le secrétaire général présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Loi sur l'instruction publique favorise l'institution d'un conseil d'établissement dans toutes les écoles et les centres du Québec;

Considérant que l'article 42, alinéa 1°, établit que le conseil doit comprendre au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école;

Considérant que l'article 44 de la Loi sur l'instruction publique permet déjà à une commission scolaire, après consultation, de modifier les règles de composition du conseil d'établissement visées à l'article 42 lorsque moins de 60 élèves sont inscrits à l'école;

Considérant que dans certaines autres circonstances telles que les écoles du préscolaire et les écoles rattachées à un centre jeunesse, il est difficile de constituer un conseil d'établissement en suivant strictement les règles prévues à l'article 42;

C-230-06-00

Il est proposé par madame Denise Grégoire de demander au ministère de l'Éducation du Québec de soumettre un amendement à la Loi sur l'instruction publique, article 44, de façon à ce que dans diverses circonstances exceptionnelles, la Commission scolaire puisse modifier les règles de composition d'un conseil d'établissement visées au premier alinéa de l'article 42.

Copie de cette résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Projet de protocole d'entente sur l'utilisation de la piscine de l'école secondaire Polybel et de ses locaux attenants par la Ville de Beloeil / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente pour l'utilisation de la piscine de l'école secondaire Polybel et de ses locaux attenants entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil;

Considérant la résolution C-158-03-00 adoptée le 7 mars 2000 par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la résolution numéro 2000-02-76 adoptée le 28 février 2000 par le Conseil de la Ville de Beloeil;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'école secondaire Polybel;

C-231-06-00

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter le «projet de protocole d'entente sur l'utilisation de la piscine de l'école secondaire Polybel et de ses locaux attenants entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil», faisant partie intégrante de la présente résolution et déposé à l'annexe ACC-033-06-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Projets de protocoles d'entente avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et de l'équipement de l'école des Trois-Temps et le projet d'entente relative au Centre de ressources informatiques Saint-Marc (C.R.I.S.M.) à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant les résolutions R-107-2000 et R-106-2000 du 5 juin 2000 du Conseil de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps;

C-232-06-00

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter les projets «Protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et de l'équipement» entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et «l'entente relative au Centre de ressources informatiques Saint-Marc (C.R.I.S.M.)» entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lesquels sont déposés aux annexes ACC-034-06-00 et ACC-035-06-00 et font partie intégrante de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Entente de location entre la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly et la Commission scolaire des Patriotes

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la problématique de circulation des autobus scolaires à l'école De Bourgogne à Chambly;

Considérant que le terrain de stationnement de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly est adjacent au terrain de l'école De Bourgogne;

Considérant la résolution de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly adoptée le 23 mai 2000;

C-233-06-00

Il est proposé par madame Denise Grégoire d'adopter l'entente de location de stationnement entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly et la Commission scolaire des Patriotes, laquelle est déposée à l'annexe ACC-036-06-00.

Votent en faveur : 16

Vote contre 0

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.5 Transport scolaire / nombre d'élèves du secondaire dans les autobus

Madame Francine Charbonneau dépose une demande du Comité de parents à l'effet de faire modifier le nombre de passagers du secondaire dans les autobus scolaires. Elle rappelle le contexte de cette demande et la nécessité d'assurer la sécurité des élèves en ne dépassant pas deux élèves par banc.

C-234-06-00

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de référer au Comité consultatif du transport scolaire la demande du Comité de parents relative au nombre d'élèves du secondaire par autobus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Affectation du personnel de direction des écoles

Huis clos

C-235-06-00 Il est proposé par monsieur Michel Pépin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-236-06-00 Il est proposé par monsieur Michel Pépin que l'assemblée redevienne publique.

Considérant les entrevues réalisées avec les cadres d'école;

Considérant les critères de sélection remis par le conseil d'établissement de chaque école;

C-237-06-00 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'accorder une promotion à monsieur Jacques Rivard au poste de directeur à l'école le Tremplin et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Paul St-Onge et Yvan Noël sont absents au moment du vote.

7. INFORMATION :

7.1 Réussite éducative

7.1.1 Données socio-économiques

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente un document relatif aux données socio-économiques sur la réussite éducative.

7.1.2 Plan d'action

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente un document adressé aux écoles afin de leur permettre d'établir leur plan d'action relatif à la réussite éducative.

7.2 Hydro-Québec / projet expérimental de compteurs électroniques

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, annonce que Hydro-Québec procédera à une expérimentation de compteurs électroniques au moyen d'une ligne téléphonique dans les établissements de la Commission scolaire.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Sylvette David annonce qu'une pétition circule afin que l'école Courtland Park puisse accueillir une classe de maternelle en 2000-2001. La directrice générale, madame Ginette Jacques, indique que cette demande devrait être adressée à la Commission scolaire Riverside.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Paul St-Onge fait état d'une rencontre qui a eu lieu à Saint-Bruno relativement à l'horaire des écoles secondaires. Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, mentionne que l'étude de ce dossier sera reprise au cours de l'année scolaire 2000-2001.

À la demande d'un commissaire, des explications sont fournies relativement à un article paru dans La Presse relativement à des incidents impliquant des enseignants.

Il est aussi question des sujets suivants :

- une plainte relative aux choix des élèves pour le programme d'enseignement de l'anglais intensif
- l'avenir de l'école Courtland Park
- les modifications apportées aux règles budgétaires du MÉQ.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-238-06-00

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'ajourner la présente séance au mardi, 20 juin 2000, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag